
 <b>ETAT DE FRIBOURG</b> <b>STAAT FREIBURG</b>		Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions <b>DAEC</b> Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion <b>RUBD</b>		Service des ponts et chaussées <b>SPC</b> Tiefbauamt <b>TBA</b>	
Auteur du projet/Projektverfasser					
					
<b>Axe "n° et désignation de l'axe"</b> <b>"Désignation du projet (y.c. commune(s) et lieu dit)"</b> <b>"Phase"</b> <b>"Type/ contenu du plan"</b> <b>"Spécification, partie du projet concerné"</b>					
Echelle/ Massstab	Axe	PR	Charrier	Objet	Numéro
<b>1:</b>	-	-	-	-	-
Format : x cm	Achse	BP	Baustelle	Objekt	Nummer

Ind.	Date/ Datum	Dess./ Zei.	Visa	Désignation/ Beschreibung	Visa MO/ BH
	-	-	-	-	
a					
b					
c					

## Modèle des signatures : MO-1

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### ADOpte PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

FRIBOURG, LE : .....

L'INGENIEUR CANTONAL : ..... SECTION PROJETS ROUTIERS

.....

Visa : .....

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE TRENTE JOURS DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

N° ..... DU .....

*MODIFICATIONS SECONDAIRES APORTEES AU PROJET SELON L'ART. 39 LR  
SUITE A LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE*

### APPROUVE PAR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

FRIBOURG, LE : ..... LE CONSEILLER D'ETAT, DIRECTEUR :  
.....

## Modèle des signatures : MO-2

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE .....

LE : .....

LE (LA) SYNDIC (QUE) ..... LE (LA) SECRETAIRE : .....

.....

### ADOpte PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

FRIBOURG, LE : .....

L'INGENIEUR CANTONAL : ..... SECTION PROJETS ROUTIERS

.....

Visa : .....

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE TRENTE JOURS DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

N° ..... DU .....

*MODIFICATIONS SECONDAIRES APORTEES AU PROJET SELON L'ART. 39 LR  
SUITE A LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE*

### APPROUVE PAR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

FRIBOURG, LE : ..... LE CONSEILLER D'ETAT, DIRECTEUR :  
.....

## Modèle des signatures : MO-3

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE .....

LE : .....

LE (LA) SYNDIC (QUE) ..... LE (LA) SECRETAIRE : .....

.....

### AUTORISE PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES SOUS L'ANGLE DE LA MODIFICATION DU DOMAINE PUBLIC CANTONAL

FRIBOURG, LE : .....

L'INGENIEUR CANTONAL : ..... SECTION PROJETS ROUTIERS

.....

Visa : .....

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE TRENTE JOURS DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

N° ..... DU .....

*MODIFICATIONS SECONDAIRES APORTEES AU PROJET SELON L'ART. 39 LR  
SUITE A LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE*

### APPROUVE PAR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

FRIBOURG, LE : ..... LE CONSEILLER D'ETAT, DIRECTEUR :  
.....

## Modèle des signatures : MO-4

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE .....

LE : .....

LE (LA) SYNDIC (QUE) ..... LE (LA) SECRETAIRE : .....

.....

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE TRENTE JOURS DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

N° ..... DU .....

*MODIFICATIONS SECONDAIRES APORTEES AU PROJET SELON L'ART. 39 LR  
SUITE A LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE*

### APPROUVE PAR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

FRIBOURG, LE : ..... LE CONSEILLER D'ETAT, DIRECTEUR :  
.....

## Modèle des signatures : MO-5

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE .....

LE : .....

LE (LA) SYNDIC (QUE) ..... LE (LA) SECRETAIRE : .....

.....

## Modèle des signatures : MO-6

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

### SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

FRIBOURG, LE : .....

SECTION PROJETS ROUTIERS

Visa : .....

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE TRENTE JOURS DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

N° ..... DU .....

*MODIFICATIONS SECONDAIRES APORTEES AU PROJET SELON L'ART. 39 LR  
SUITE A LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE*

## Modèle des signatures : MO-7

"DOMICILE AUTEUR PROJET", LE : ..... L'AUTEUR DU PROJET : .....

Pendant l'enquête publique,

aucune opposition ne peut être déposée contre ce plan de signalisation.

La procédure prévue par la législation sur la signalisation reste réservée.